

Prévention du suicide : les dispositifs mobilisés en Hauts-de-France pour agir et accompagner

10.9.2026 - | ARS Hauts-de-France

À l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide, le 10 septembre, l'Agence régionale de santé Hauts-de-France fait le point sur les principaux dispositifs déployés en région pour mieux accompagner les personnes en difficulté, soutenir leur entourage et les professionnels, mais aussi agir sur les facteurs de risque.

En France, la mortalité par suicide globale continue de diminuer d'année en année. Cette évolution ne doit toutefois pas masquer l'importance du phénomène : environ 9 000 personnes décèdent chaque année par suicide et le nombre de tentatives est estimé à 200 000 par an, avec une augmentation des conduites suicidaires constatée chez les jeunes filles. En Hauts-de-France, près de 900 décès par suicide sont enregistrés chaque année. En 2024, 6,5 % des 18-79 ans de la région déclaraient avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois et 6,7 % indiquaient avoir déjà effectué une tentative de suicide au cours de leur vie.

À l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide, le 10 septembre, l'Agence régionale de santé Hauts-de-France fait le point sur les principaux dispositifs déployés en région pour mieux accompagner les personnes en difficulté, soutenir leur entourage et les professionnels, mais aussi agir sur les facteurs de risque.

Le 3114 : une écoute accessible à tout moment

Le 3114 est le numéro national de prévention du suicide. Gratuit, confidentiel et accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il s'adresse aux personnes confrontées à des pensées suicidaires ou à une situation de détresse, mais également à leurs proches, aux personnes endeuillées par suicide et aux professionnels qui souhaitent être conseillés.

Les appels sont pris en charge par des psychologues et des infirmiers, disposant notamment d'une expérience en psychiatrie et dans le champ de la prévention du suicide.

En Hauts-de-France, le centre répondant du 3114 est implanté à Lille et assure la réponse aux appels provenant de la région.

VigilanS : maintenir le lien après une tentative de suicide

Après une tentative de suicide, le risque de récurrence et de décès par suicide reste particulièrement important. Le maintien du contact avec la personne constitue ainsi un levier essentiel de prévention. C'est tout l'objectif de VigilanS, un dispositif créé en 2015 dans les Hauts-de-France et désormais déployé à l'échelle nationale.

À sa sortie de l'hôpital après une tentative de suicide, la personne peut intégrer VigilanS. Des professionnels spécifiquement formés assurent ensuite un suivi et reprennent régulièrement contact avec elle. En cas de difficulté ou de nouvelle situation de mal-être, ces soignants peuvent intervenir et orienter la personne vers les ressources adaptées. La personne peut également les joindre

directement via un numéro gratuit.

Deux centres coordinateurs, à Lille et à Amiens, assurent le déploiement du dispositif dans la région. La région a par ailleurs été pionnière dans l'expérimentation d'une adaptation du dispositif au milieu carcéral.

Former pour mieux repérer et prendre en charge les situations de crise suicidaire

Parce que chacun peut être amené à rencontrer une personne en situation de souffrance ou de crise, la formation constitue un autre axe majeur de la prévention. L'ARS Hauts-de-France finance trois modules de formation, adaptés aux différents profils des personnes amenées à intervenir auprès de personnes à risque. Ces trois formations sont graduées avec un premier niveau à destination du grand public et professionnels non cliniciens pour développer les capacités de repérage précoce ; un deuxième est destiné aux professionnels disposant d'une formation à l'entretien clinique, comme les médecins, psychologues ou infirmiers ; le troisième s'adresse aux cliniciens régulièrement confrontés aux situations de crise suicidaire, notamment au sein des SAMU et des services d'urgence.

Ces formations s'inscrivent dans la stratégie de formation à la prévention du suicide 2025-2028 déployée par l'agence.

Papageno : prévenir la contagion suicidaire et sécuriser les lieux à risque

Financé par l'ARS dans la région, le programme Papageno soutient notamment les actions de postvention, c'est-à-dire les mesures mises en place après un suicide pour accompagner les personnes touchées et limiter les conséquences de l'événement sur un collectif. La postvention contribue ainsi à prévenir les phénomènes de contagion suicidaire. En Hauts-de-France, des plans de postvention ont ainsi été élaborés au niveau des rectorats, d'universités ou encore d'établissements sanitaires. Une expérimentation est également menée pour adapter cette démarche aux EHPAD.

Le programme Papageno accompagne par ailleurs les acteurs locaux dans l'identification et la sécurisation des lieux à risque suicidaire, en lien avec les collectivités territoriales et les gestionnaires d'infrastructures. L'objectif est notamment de limiter l'accès aux moyens létaux et de renforcer la prévention et la vigilance sur les sites particulièrement exposés.

La santé mentale, une priorité régionale, notamment pour les jeunes

La prévention du suicide fait partie intégrante d'une politique globale en faveur de la santé mentale, dont l'ARS a fait une priorité de santé publique avec le déploiement d'une feuille de route reposant sur 62 actions. Ces actions visent notamment à lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques, à renforcer la prévention et la promotion de la santé mentale, à favoriser le repérage précoce des situations de fragilité, à améliorer l'orientation et l'accès aux soins et à accompagner le rétablissement des personnes concernées. Cet engagement s'inscrit dans une attention particulière portée aux jeunes, pour lesquels le repérage précoce et l'accès à des ressources adaptées constituent des enjeux essentiels de prévention.

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/prevention-du-suicide-les-dispositifs-mobilises-en-hauts-de-france-pour-agir-et-accompagner>